



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 25 FEVRIER 2025.

Conseillers en exercice	:	33
Présents	:	21
Pouvoirs	:	7
Absent excusé	:	1
Absents	:	4

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq Février, à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire et sur convocation qui leur a été adressée le dix-neuf Février deux mille vingt-cinq.

Etaient présents :

M. Paul CARRERE, Maire,

M.M. Isabelle CANTEGREIL, Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY, Rose-Marie ABRAHAM, Claude LABORDE, Christelle GUILHEMSAN, Anaïs CADIS, Daniel BIREMONT, Nathalie MOMEN, Adjoint

M.M. Philippe BOUCHONNEAU, Martine COULOUDOU, Daniel REISEMBERG, Marie-Christine ALTIMIRA, Véronique CARRERE, Didier STEVENIN, Angéline GUILHEMSAN, Nacira LAROUSSE, Christian PIT, Arnaud BRUNET, Philippe ESPUNA, Katia LEFEVRE,

Absents excusés ayant donné Pouvoirs :

M. Yannick VILLATORO à Mme Anaïs CADIS

M. Alain CLOUTOUR à M. Daniel BIREMONT

Mme Pascale MOURIERE à M. Philippe ESPUNA

M. Michel GOURDON à M. Claude LABORDE

M. Nicolas MATHIO à M. Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY

Mme Céline BROQUERE à Mme Christelle GUILHEMSAN

Mme Anaïs BAREYT à Mme Nacira LAROUSSE

Absent excusé :

M. Mickael EECKHOUDT

Absents :

M.M. Cyril BIREMONT, Luc SCOGNAMIGLIO, Pierre GALIBERT, Annick CREISMEAS

Secrétaire de séance :

M. Claude LABORDE

Délibération n° 2025.009.

Objet : ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2025.



Délibération n° 2025.009.

Objet : ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2025

Monsieur le Maire donne lecture aux Membres du Conseil Municipal de l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal du 25 Février 2025

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à mains levées, à l'unanimité

-ADOpte l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal du 25 Février 2025 dont le détail suit :

- 1.Mandat au Centre De Gestion des Landes pour lancer la consultation ayant pour objet de conclure une convention de participation dans le domaine de la santé
 - 2.Nouvelle convention d'adhésion au service remplacement du Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Landes.
 - 3.Nouvelle convention de mise à disposition d'un travailleur social du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Landes – 2025-2027
 - 4.Orientations budgétaires 2025 – Commune de Morcenx-la-Nouvelle. Budget communal
 - 5.Compte de gestion 2024 – Commune de Morcenx-la-Nouvelle
 - 6.Compte de gestion 2024 - Lotissements communaux de Morcenx-la-Nouvelle
 - 7.Examen des Comptes Administratifs 2024 – Commune de Morcenx-la-Nouvelle, lotissements communaux de Morcenx-la-Nouvelle
 - 8.Affectation du résultat de l'exercice 2024 – Budget principal de Morcenx-la-Nouvelle
 - 9.Affectation du résultat de l'exercice 2024 - Lotissements communaux : Lotissement Pernautuc II
 - 10.Affectation du résultat de l'exercice 2024 - Lotissements communaux : Lotissement de l'Hoste
 - 11.Dévolution marché public pour la fourniture de denrées alimentaires pour le restaurant scolaire de Moré
 - 12.Demande de financements pour la création de deux espaces tests maraîchers. *Abrogé et remplace la délibération n° 2024.28*
 - 13.Passation d'un B.E. (Bail Emphytéotique) avec l'association BTP CFA de Morcenx-la-Nouvelle.
 - 14.Exercice du droit de préférence de la Commune – Acquisition d'une parcelle boisée cadastrée section BB n° 13 au lieu-dit « Lionne »
- Questions diverses – Informations.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que conformément à l'article R421-1 à R 421-7 du Code de Justice administrative le Tribunal Administratif de Pau peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission aux services de l'Etat. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi par l'application informatique « Télérécurse citoyens » accessible via le site Internet <http://telerecours.fr>

Fait à Morcenx-la-Nouvelle, le 25/02/2025

Le Secrétaire de séance,
Claude LABORDE.

Le Maire,
Paul CARRERE.

